

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024
Retire et remplace la précédente

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Carole MACHARES pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés : Yvon PERROT

Secrétaire de séance : Madame Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2024.

Délibération sur les tarifs des encarts publicitaires proposés aux entreprises pour le bulletin municipal

Monsieur Le Maire expose, afin d'élaborer le bulletin municipal nous proposons aux entreprises des encarts publicitaires de différents formats à différents prix :

- Format A7 : 30 €
- Format A6 : 40 €
- Format A5 : 50 €
- Format A4 : 70 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs proposés pour les encarts publicitaires.

Pour extrait certifié conforme,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacques RIVIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 14/02/2025

Et publication ou notification du : 14/02/2025

AUNAY SOUS CRECY, le 14/02/2025

